Projet éolien de Foissy-sur-Vanne

Lettre d'information n°3 - Février 2021

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2022 !

Depuis 2017, RWE Renouvelables France étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Foissy-sur-Vanne. Après avoir lancé les différentes études de faisabilité en 2019, le développement du projet a pris du retard lors de l'année 2020 en raison des discussions autour des contraintes liées au radar militaire de Prunay-Belleville et à la zone SETBA Aube (secteur d'entrainement militaire).

Après l'étude de ces contraintes non-rédhibitoires pour le projet éolien, nous poursuivons le développement de celui-ci. Depuis le printemps 2021, nous travaillons sur la finalisation du projet afin qu'il puisse être déposé en Préfecture en février 2022. Une permanence d'information est prévue (voir ci-dessous) afin de vous présenter le projet final et de répondre à toutes vos questions.
D'ici-là, nous vous rappelons qu'un site Internet a été mis en place : foissy-sur-vanne.projet-eolien.com.

Je vous souhaite une bonne lecture et j'espère vous rencontrer lors de la permanence à venir !

Thomas Leblanc
Chef de projet
RWE Renouvelables France
thomas.leblanc@rwe.com
06 43 05 34 38

Invitation
Permanence publique d'information

En prévision du dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Foissy-sur-Vanne en préfecture de l'Yonne, RWE Renouvelables France vous invite à une permanence d'information. Venez rencontrer l'équipe du projet, vous informer sur l'énergie éolienne et le projet de Foissy-sur-Vanne, découvrir les photomontages et le résultat des études. Ce sera également l'occasion pour nous de répondre à vos questions.

Mairie de Foissy-sur-Vanne
Mardi 8 mars 2022
Passez à votre convenance, entre 17h et 20h

L'événement sera organisé dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à date. Le port du masque est obligatoire, et du gel hydroalcoolique sera proposé à l'entrée.

L'implantation du projet

Après consultation de l'armée entre 2017 et 2020 et l'identification des contraintes liées au radar de Prunay-Belleville et au SETBA Aube, nous proposons la trame d'implantation ci-contre dans le respect de ces contraintes. Ainsi, l'implantation s'aligne avec le parc existant de Molinons, tout en restant à moins de 825m du parc existant, et les éoliennes envisagées ne dépasseront pas la hauteur de ce parc.

Projet éolien de Foissy-sur-Vanne : Implantation et contraintes techniques

RWE

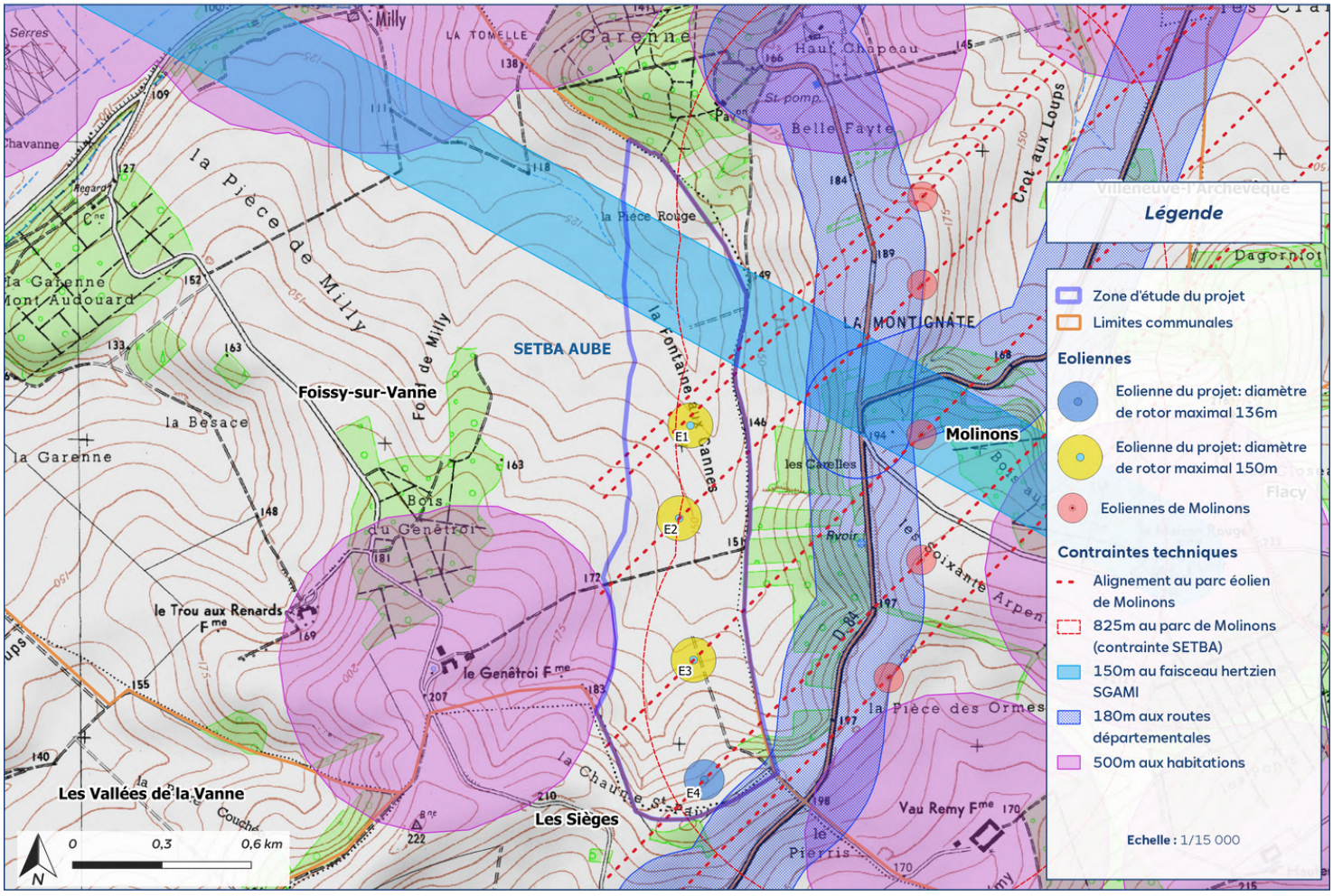

Les chiffres clés du projet

4 éoliennes

Le projet sera présenté dans une variante à 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale.

3,5 - 5,7 MW

La puissance unitaire des éoliennes envisagées est comprise entre 3,5 et 5,7 MW.

14 000 habitants

Un parc éolien de 4 éoliennes pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 14 000 habitants.

En quoi les contraintes aéronautiques influencent-elles le projet ? Avec quelles conséquences ?

Les éoliennes peuvent générer des perturbations qui sont de nature à dégrader la qualité de la détection et l'intégrité des informations transmises par les radars. C'est pourquoi, à proximité du radar, le ministère des Armées demande la limitation du nombre d'éoliennes à une dizaine par parc et l'implantation des parcs sur des axes radiaux avec une ouverture d'angle limitée comme l'illustre le schéma ci-contre.

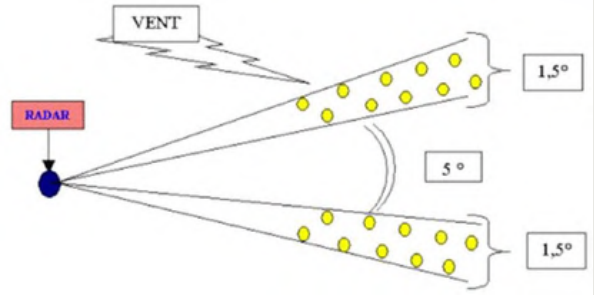

Le parc éolien de Molinons possède une ouverture d'angle de 2,67°. Afin de ne pas dégrader davantage la qualité de la détection et l'intégrité des informations, le projet éolien de Foissy-sur-Vanne doit posséder un angle inférieur à celui du parc de Molinons, et que les éoliennes actuelles et futures soient alignées entre elles (pour former ce que l'on appelle un « masque parfait »).

Dans la zone SETBA Aube, les nouvelles éoliennes doivent être situées à proximité des parcs existants. Au même titre que le Parc éolien de Chemin Vert (extension du parc éolien de Coulours), qui a reçu un avis favorable de l'armée, les éoliennes du projet sont situées à moins de 825m des éoliennes existantes.

Photomontages du projet

Une quarantaine de photomontages ont été réalisés dans le cadre de l'étude paysagère du projet éolien. Ils seront présentés lors de la permanence du 8 mars 2022 (voir page 1) et certains sont disponibles sur le site Internet : https://foissy-sur-vanne.projet-eolien.com/implantation/

Photomontage à proximité de la ferme du Genêtroy, à l'ouest du projet

Photomontage depuis la D46 au nord de Foissy-sur-Vanne, covisibilité avec la Vallée de la Vanne

Les résultats de l'étude d'impact

Le dossier de demande d'autorisation environnementale d'un projet éolien est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.

Concernant la biodiversité

Flore : la zone d'implantation potentielle est principalement occupée par des parcelles cultivées sans enjeux notables pour la flore. Les expertises floristiques et pédologiques ont permis de conclure que le projet éolien de Foissy-sur-Vanne n'interfère pas avec des zones humides.

Avifaune : l'expertise ornithologique s'est traduite par des investigations de terrain réalisées au cours de l'année 2019. 24 sorties ont été réalisées par les écologues du bureau d'études Envol Environnement, étalées sur le cycle biologique des espèces. Les zones boisées au sud-est et à l'ouest de la zone représentent un territoire de nidification et une zone de halte migratoire pour de nombreux passereaux. Il s'agit d'un secteur d'intérêt pour des espèces patrimoniales (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Gobemouche noir, etc.). Le reste du secteur d'étude présente des enjeux très faibles à faibles.

Des mesures seront prises pour éviter et réduire les risques de collision pour les rapaces, par exemple :
- adaptation de la période de travaux pour éviter la période de reproduction des espèces ;
- mise en place d'un sol minéral pour les plateformes des éoliennes pour réduire l'attractivité pour les rapaces ;
- conventionnement avec les exploitants agricoles pour éviter certaines pratiques susceptibles d'attirer l'avifaune.

Chiroptères : l'étude des chauves-souris a été réalisée au cours de 13 sorties nocturnes étalées sur le cycle biologique des espèces, en 2019. Des écoutes en altitude ont également été réalisées grâce au mât de mesure de vent. Quelques caves et gîtes d'hibernation ont été repérés. Sans surprise, les lisières forestières sont le territoire de transit et de chasse des espèces observées (Murbin de Bechstein, Barbastelle d'Europe...). En revanche, les cultures et boisements se voient attribuer un enjeu faible pour ce taxon.

Des mesures seront prises pour éviter et réduire les risques de mortalité pour les chauves-souris, telles que :
- mise en place d'un plan de bridage préventif des éoliennes en fonction des conditions météorologiques afin de ralentir ou d'arrêter les éoliennes lors des conditions propices aux sorties de chauves-souris ;
- obturation des aérations des nacelles d'éoliennes pour éviter les intrusions de chauves-souris ;
- éviter l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes la nuit pour réduire l'attractivité ;
- mise en drapeau des pales par vent faible.

Linotte mélodieuse

Barbastelle d'Europe

Concernant l'acoustique

Quatre points d'écoute ont été définis au niveau des habitations les plus proches du projet : à la ferme du Genêtroy, à la ferme de Vauremy, au nord des Sièges et au Haut Chapeau sur la commune de Molinons.

Le parc respectera la réglementation en matière de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage sera réévalué et pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après mise en service du parc.

De nouvelles mesures pour l'éolien en France

Le 5 octobre 2021, le Ministère de la Transition écologique a présenté 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien en France. Certaines innovations s'appliqueront au futur parc éolien de Foissy-sur-Vanne s'il est autorisé. L'ensemble des mesures est à retrouver sur : https://www.ecologie.gouv.fr/

La réduction de l'impact lumineux des éoliennes

L'objectif annoncé est de revenir à des nuits noires pour les riverains de parcs éoliens tout en garantissant la sécurité des avions civils et militaires. Deux expérimentations sont actuellement en cours et seront généralisées :

- À Chaudé, en Vendée, est expérimenté l'orientation des signaux lumineux vers le ciel uniquement. Le Ministère annonce une généralisation fin 2021 pour tous les parcs existants.
- À Source-de Loire, en Ardèche, est expérimenté l'allumage des signaux lumineux uniquement à l'approche d'un aéronef. Le Ministère annonce une généralisation progressive à partir de mi-2022.

Le renforcement des contrôles acoustiques

L'objectif est de renforcer les contrôles pour garantir la conformité des parcs éoliens avec la réglementation :

- Contrôle systématique du bruit à la mise en service du parc.
- En cas de dépassement des seuils et de non conformité, l'État pourra ordonner des plans de bridage (ralentissement ou arrêt de tout ou partie des éoliennes d'un parc) complémentaires pour garantir la tranquilité des riverains.

Le rappel des exigences pour le démantèlement et le recyclage

- Aucune empreinte sur site en fin de vie : zéro béton laissé dans les sols après démantèlement, l'intégralité de la fondation sera excavée par le propriétaire du parc éolien.
- Dès 2022 : obligation de recycler 90% des éoliennes en cas de démantèlement. À partir de 2024, cette obligation passe à 95%.
- En septembre 2021, un constructeur annonce la production des premières pales 100% recyclables.

Il ne s'agit ici que d'un rappel de la réglementation déjà en vigueur. Ces obligations ont été prévues par l'arrêté du 22 juin 2020 du Ministère de la Transition écologique. Des obligations déjà visibles sur le terrain : à Plouarzel (Finistère), le démantèlement d'un parc était relaté par Le Télégramme le 14 septembre dernier.

La création d'un fonds de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel

Ce fonds sera doté chaque année par 1% des recettes liées à la revente de l'électricité générée par les éoliennes en France, soit environ 30 à 40 millions d'euros :

- Financement de projets de restauration du patrimoine naturel et culturel pour des communes qui accueillent des parcs éoliens.
- Les financements seront répartis par un comité composé de collectivités locales, de l'État, d'ONG et de représentants de la filière éolienne.

RWE

Nordex est devenu
RWE Renouvelables France

La société Nordex, constructrice d'éoliennes, connait une importante croissance qui nécessite des investissements considérables : construction de nouvelles usines, recrutements, accélération de la recherche et développement sur les éoliennes du futur…

L'activité de développement de nouveaux projets (branche Nordex Développement, à laquelle nous appartenions) nécessitait elle aussi d'importants investissements pour réaliser les études nécessaires à la construction de parcs en France, mais s'inscrivait dans un temps long (le développement d'un projet dure en moyenne 7 ans en France). C'est pourquoi, l'activité actuelle de Nordex a été scindée en deux. Le groupe Nordex poursuit la construction d'éoliennes, tandis que le groupe RWE a repris depuis novembre 2020 l'activité de développement de nouveaux projets.

RWE Renewables : l'un des leaders des énergies renouvelables en Europe

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage…) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

Pour vous, rien ne change puisque l'équipe Nordex Développement est devenue RWE Renouvelables France.
Les interlocuteurs de terrain restent les mêmes, le seul changement est positif puisque RWE est également exploitant de ses parcs : nous restons donc désormais présents jusqu'à la fin de vie de nos éoliennes.